



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

Direction Départementale des
Territoires
du PUY-DE-DOME

Service Eau Environnement et Forêt
Bureau Forêt, Chasse, Espaces
Naturels

BP 43
Site de Marmilhat
63370 LEMPDES

**DEMANDE de LOCATION de LOT de CHASSE
sur le DOMAINE PUBLIC FLUVIAL de l'ETAT
Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028**

Je soussigné :

NOM	
Prénom	

Demeurant à :

Adresse	
CP/Commune	
☎	

Agissant en tant que :

Particulier	
Représentant de	

Déclare me porter candidat en vue d'être autorisé à participer à l'adjudication du droit au gibier d'eau sur :

Le(s) lot(s)	
De la rivière	

Je m'engage à respecter le cahier des charges de l'arrêté du 13 mars 2019 fixant les conditions générales de la location par l'Etat du droit de chasse au gibier d'eau sur son domaine public fluvial pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028.

Je m'engage à réaliser, pendant la durée du bail, le programme d'exploitation et d'amélioration de la chasse tel que défini ci-après.

Toute fausse déclaration entraîne la résiliation du bail selon les modalités prévues à l'article 20 et sous la sanction prévue à l'article 21.

Demande faite le : ---/---/---
à : -----
Signature :

Demande reçue le : ---/---/---
à : D.D.T.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU SUR LE

LOT N° -----(UNE FEUILLE PAR LOT)

I- Programme de gestion technique

Nombre de fusils prévus	
Jour de chasse	
Prélèvement maximum autorisé	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Utilisation d'appelants	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nombre de détenteurs : Nombre d'appelants :

Nombre de canards lâchés	
Colverts	Reproducteurs :
	Animaux de tir :
	Animaux bagués :
Autres (à préciser) :	Reproducteurs :
	Animaux bagués :

Périodes de lâcher : -----

Y-a-t'il baguage des animaux lâchés ? OUI NON

Cultures à gibier prévues ? OUI NON

 Si OUI, surface : -----
 type de culture : -----

Dispositifs d'agrainage prévus ? OUI NON

 Si OUI, mode d'agrainage : -----
 périodes : -----
 type d'aliment et quantité : -----

Y-a-t'il des aménagements de place de nidification ? OUI NON

Surveillance par un garde particulier ? OUI NON

 Si OUI, coordonnées : -----

Régulation des nuisibles selon les articles 28 et 29 du cahier des charges : le droit de destruction des animaux nuisibles est délégué au locataire, selon la réglementation en vigueur. Il est responsable des dégâts causés par ces animaux.

Dispositif de suivi des reproductions et des migrations:

Dispositif de suivi des espèces animales invasives : ragondin, rat musqué, raton laveur, Bernache du Canada, Ouette d'Égypte, Erismature rousse :

II- Programme prévisionnel de gestion financière

DEPENSES		RECETTES	
Lâchers de gibier :€	Vente de cartes annuelles :€
Aménagements :€		
Cultures à gibier :€		
Grains, aliments :€		
Frais de garderie :€		
Divers :		Divers :	
-€	-€
-€	-€
-€	-€
-€	-€
TOTAL€	€

Observations (vous pouvez joindre tout document complémentaire ou cartographique permettant d'étayer votre demande) :

Composition d'un dossier de candidature

- imprimé de demande à renseigner, dater et signer (page 1)
- programme prévisionnel d'exploitation et de gestion de la chasse de chaque lot : moyens techniques et moyens financiers à renseigner (page 2 et 3)

Pour les personnes physiques :

- copie d'un document justifiant l'identité (**pièce a.**)
- copie du permis de chasser validé (**pièce b.**)
- déclaration sur l'honneur du candidat mentionnant les condamnations devenues définitives ou les transactions pour infraction de chasse, de pêche, de protection de la nature et les retraits ou suspensions du permis de chasser dont il a été l'objet depuis moins de 5 ans (**pièce c.**)

Pour les personnes morales :

- copie des statuts avec les pièces conférant la personnalité juridique
- liste des membres du Conseil d'Administration
- **pièces a., b. et c.** pour le Président
- copie de la délibération décidant que la société se porte candidate

Si vous êtes déjà locataire :

- bilan d'exécution du programme de gestion du gibier d'eau pour la période 2013-2019 sur le lot à renseigner (**Annexe 1**)

Le dossier doit être transmis à la
Direction Départementale des Territoires avant le : 3 MAI 2019
cachet de la poste faisant foi